

juin 2024



## DÉCLARATION DE BIENS IMMOBILIERS : QUELLES SONT LES MODALITÉS EN 2024 ?

Depuis l'année dernière, si vous êtes propriétaire, vous devez indiquer à l'administration fiscale, pour chacun des locaux que vous possédez, à quel titre vous l'occupez (habitation principale ou secondaire) et l'identité des occupants si vous n'habitez pas vous-même dans le logement. **Si vous avez effectué cette déclaration d'occupation en 2023, vous ne devez en faire une nouvelle qu'en cas de changement de situation.**

[En savoir plus.](#)

## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Nous faisons appel à votre avis, concernant le partage des informations et des actualités de l'espace France Services (réseaux sociaux, bulletins municipaux, applis mobile...). Pour répondre au sondage [cliquez ici.](#)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er avril 2024, il n'est plus obligatoire d'apposer la vignette de l'assurance sur son véhicule, ni de détenir la carte verte.

La preuve de l'assurance est désormais rapportée par la consultation du **Fichier des Véhicules Assurés (FVA)**, qui rassemble tous les contrats d'assurance. Il est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.

Votre assureur vous fournira un mémo véhicule assuré en remplacement de la carte verte.

## ÉTUDES SUP' : UN GUIDE COMPLET POUR LES LYCÉENS

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)  
[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

En route  
vers la vie  
étudiante !



Vous êtes élève en terminale et vous souhaitez poursuivre vos études dans l'enseignement supérieur ? Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance son guide de la vie étudiante 2024 afin de vous accompagner dans cette nouvelle étape de votre parcours scolaire : « En route vers la vie étudiante ! ».

[En savoir plus.](#)

## LES PERMANENCES

### Erdre et Loire Initiatives (ELI)

mardis 4, 11, 18 et 25 juin (9h - 12h)  
de 9h à 12h sur RDV au 02 40 83 15 01

### Espace Multimédia

mardis 11 et 25 juin (10h - 12h)  
infos au 02 40 09 20 13

### Mission Locale

mardis 4, 11, 18 et 25 juin (9h - 17h)  
de 9h à 17h sur RDV au 02 40 96 44 30

### Maison Des Adolescents (MDA)

mardis 4, 11, 18 et 25 juin (14h - 17h)  
de 14h à 17h sur RDV au 02 40 51 55 60

### Espace Départemental des Solidarités (EDS)

RDV assistante sociale et consultations puéricultrice :

EDS Vallons de l'Erdre (communes **Riaillé** et **Pannecé**) sur RDV au 02 40 97 04 70

EDS Ligné (communes **Joué s/Erdre**, **Teillé** et **Trans s/Erdre**) sur RDV au 02 40 77 06 70

Consultations prénatales : 02 44 42 12 13

### Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Lundi 17 juin (10h - 12h)

RDV obligatoire sur [www.adil44.fr](http://www.adil44.fr)

### France Rénov'

Lundi 24 juin (9h - 12h30)

RDV obligatoire au 02 40 96 44 70

### CARSAT Service Social

lundis 3, 10, 17 et 24 juin (9h - 17h)

sur RDV au 3646 en indiquant "service social"

### Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN)

sur RDV au 02 40 89 22 91



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

FRANCE SERVICES DU SECTEUR DE RIAILLÉ

📍 182 rue du Cèdre - 44440 Riaillé

☎ 02 40 97 35 23

✉ [accueilfranceservices@sivom-secteur-riaille.com](mailto:accueilfranceservices@sivom-secteur-riaille.com)